



## REGLEMENT INTERIEUR VIDE TA CHAMBRE

---



### Règlement et conditions générales

**Article 1 :** Cette manifestation est organisée par L'Association des Parents d'Elèves Nos enfants des 4 communes, le Dimanche 11 Octobre 2026 de 9h à 16h.

L'accueil des participants débute à 7h30. Il ne sera plus possible de venir installer son stand après 9h, heure d'ouverture des portes au public. Ils s'engagent à rester présents tout au long des horaires d'ouverture au public et à quitter les lieux en laissant leurs emplacements propres.

Les participants certifient sur l'honneur ne vendre à cette occasion que des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus, conformément à l'article R 321-9 du Code pénal.

**Article 2 :** Le vide ta chambre est réservé uniquement aux particuliers majeurs et non professionnels. Ils sont autorisés à vendre et à acheter des vêtements, chaussures, accessoires de mode, jouets, mobiliers exclusivement propres et en bons états.

L'organisateur se réserve le droit de refuser la vente de tout matériel ou marchandise inappropriés ou illégaux.

La vente de produits alimentaires et consommables par les exposants est interdite. L'organisateur se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

**Article 3 :** L'inscription, la réservation et le règlement préalables d'un emplacement sont nécessaires. L'inscription est prise en compte dès lors de la réception du paiement sur Hello Asso et des pièces justificatives. Elle est définitive et non remboursable.

**Article 4 :** Pour le dossier d'inscription, fournir :

- ❖ Un justificatif d'identité en joignant une copie (recto-verso) lisible (ex : carte identité)
- ❖ Joindre le coupon d'inscription dûment rempli et signé
- ❖ Le règlement se fait directement sur Hello asso

Par mail : [nosenfantsdes4communes@yahoo.fr](mailto:nosenfantsdes4communes@yahoo.fr)

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation.

Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle conformément à la loi en vigueur.

Un mail de confirmation d'inscription vous sera adressé.

**Article 5 :** Le montant est fixé à 2€/mètre.

Chaises et tables ne sont pas fournies par l'association.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ou de revendre son emplacement. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire. Les exposants sont tenus de respecter les mesures

de sécurité prises par l'organisateur. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ou les voies d'accès et les sorties de secours, ni les empiéter.

L'emplacement devra être rendu propre, nettoyé et débarrassé de tout déchet à 17h30 au plus tard.

**Article 6** : Les vêtements et accessoires exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols ou détériorations.

En acceptant le présent règlement, l'exposant abandonne tout recours à l'encontre de l'association en cas de sinistre. La vente ne s'effectue qu'entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs, aucune réclamation ne pourra être formulée à leur encontre.

**Article 7** : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

---

**FORMULAIRE INSCRIPTION VIDE TA CHAMBRE à retourner :**

- Par mail : [nosenfantsdes4communes@yahoo.fr](mailto:nosenfantsdes4communes@yahoo.fr)
- Par courrier à Eve BLONDEAU 5, impasse du verger 10220 ASSENCIERES

Possibilité de nous contacter au : 07 85 30 44 73

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville.....

Mail : .....@.....

Téléphone : .....

☐ Justificatif d'identité

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres manifestations au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code Pénal) J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Fait à ..... le .....

Signature :